



## Introduction

La présente fiche-conseil est destinée aux employeurs de l'industrie des parcs d'attractions et se veut un aperçu des risques éventuels liés à la COVID-19 en milieu de travail et des mesures de contrôle connexes. Elle peut également être utile aux employés et aux visiteurs de ces parcs.

Dans tous les cas, les directives des autorités locales de santé publique doivent être suivies, et des pratiques générales de prévention de la transmission de la COVID-19 doivent être mises en œuvre, comme il est indiqué dans le document [Protégez-vous et protégez les autres contre la COVID-19](#).

## Tenir compte des risques

Le risque de contracter la COVID-19 augmente dans les situations où les gens travaillent dans des espaces clos (mal ventilés) et des endroits bondés en présence de personnes ne faisant pas partie de leur ménage immédiat. Ce risque est plus élevé dans les endroits où ces facteurs comprennent également des activités où ont lieu des conversations rapprochées et où l'on chante, crie ou respire fort.

Travailler à un parc d'attractions expose les travailleurs à bon nombre des situations mentionnées ci-dessus. La transmission de la COVID-19 pendant ces activités dépend du type de milieu, du nombre de personnes et de leurs caractéristiques, de la proximité physique, du type d'interactions et de leur durée ainsi que de l'efficacité des mesures sanitaires mises en place.

Les employeurs doivent prendre en compte les éléments ci-dessous :

- Comment protéger les employés? Effectuez des évaluations des risques liés aux tâches et mettez en œuvre des solutions visant à accroître la sécurité dans le milieu de travail.
- Quel est le type d'endroit? Lorsque les milieux intérieurs sont bondés ou mal ventilés, les virus peuvent s'accumuler dans l'air ambiant. Habituellement, les environnements extérieurs sont plus sûrs que les milieux intérieurs en raison de la ventilation avec apport naturel d'air neuf.
- Avec combien de personnes chaque employé interagit-il, et quelle est la proximité des interactions physiques? Le risque de transmission s'accroît dans le contexte de contacts étroits et fréquents. L'installation de plexiglas dans des lieux clés ou la modification des tâches pour éliminer les contacts étroits peut réduire ce risque.
- Quels types d'interactions les employés ont-ils? Formez les employés à éviter les interactions non essentielles avec les personnes ne faisant pas partie de leur ménage immédiat. Lorsqu'il est impossible d'éviter les interactions, celles-ci doivent avoir lieu en gardant la plus grande distance possible.
- Quelle est la durée des interactions? Des données probantes indiquent que la transmission de personne à personne est plus probable lors d'un contact prolongé. Formez les employés à avoir des interactions de courte durée.
- Les employés sont-ils souvent en contact avec des surfaces ou des objets fréquemment touchés? Dans l'affirmative, il faut retirer l'objet du service ou le modifier pour qu'il soit sans contact. Autrement, augmentez la fréquence de nettoyage et de désinfection de ces surfaces ou de ces objets.
- Combien de travailleurs peuvent se retrouver en même temps sur le lieu de travail? Respectez les restrictions d'occupation actuelles émises par l'autorité locale de santé publique en mettant l'accent sur les règles d'éloignement physique entre les personnes lors des pauses ou dans les coins repas et les salles de bain.
- Les travailleurs de votre province ou de votre territoire doivent-ils porter un masque? Dans l'affirmative, quand et où sont-ils exigés (p. ex., requis jusqu'au moment de manger ou de boire)? Informez-vous des restrictions locales en santé publique et respectez-les dans votre entreprise.
- Le taux de transmission communautaire est-il élevé? Diminuez le nombre d'entrées au parc ou fermez-le temporairement si la transmission communautaire dépasse les limites acceptables ou lorsque les autorités de santé publique l'exigent.
- Comment réagirez-vous en cas d'éclosion dans le milieu de travail? Élaborez un plan sur la façon dont vous



réagirez en cas d'éclosion.

Chaque milieu de travail est unique. Il est important que les employeurs évaluent les risques de la COVID-19 dans leur milieu de travail en particulier et mettent en œuvre des mesures de maîtrise des risques à l'aide de la [hiérarchie des mesures de maîtrise](#) (c.-à-d., élimination, substitution, mesures d'ingénierie, mesures administratives, équipement de protection individuelle [EPI] et masques non médicaux). Utilisez une approche multidimensionnelle lors de la mise en œuvre de la combinaison choisie de mesures de maîtrise des risques.

Envisagez d'adopter un plan de sécurité en milieu de travail pour déterminer et appliquer des solutions relatives aux risques associés à la COVID-19. Ce plan doit prendre en considération tous les risques cernés, par ordre de priorité.

## Élimination et mesures d'ingénierie

Adoptez ces mesures pour aider à prévenir la transmission de la COVID-19 dans le milieu de travail. La priorité doit être de permettre le moins de personnes possibles sur le lieu de travail tout en assurant la continuité des protocoles de sécurité.

- Mettez sur pied un programme de télétravail et rendez-le obligatoire pour les employés dont la présence physique au parc n'est pas nécessaire. Ils doivent faire du télétravail le plus souvent possible.
- Fermez les attractions, les manèges et les jeux présentant un risque élevé et dont il est impossible de les rendre sécuritaires.
- Fournissez des postes de lavage des mains ou des distributeurs de désinfectant pour les mains (au moins 60 % d'alcool) dans les zones très achalandées comme les entrées, les sorties et les salles de pause.
- [Ventilez](#) les espaces intérieurs de manière appropriée; plus l'espace est clos, plus il sera nécessaire d'assurer une bonne ventilation. Consultez un spécialiste en chauffage, ventilation et conditionnement d'air (CVCA) si nécessaire.
- Évaluez les files d'attente pour les manèges et les attractions et modifiez les poteaux de guidage pour assurer une circulation des personnes à au moins deux mètres de distance. Indiquez la distance sécuritaire minimale à respecter à toutes les files d'attente des manèges et des attractions en plaçant des marques au sol.
- Assurez-vous que les ventilateurs utilisés pour faire circuler ou refroidir l'air ne dirigent pas le flux d'air d'une personne à l'autre.
- Éliminez ou retirez du service toute chose qui favorise les foules et les contacts étroits comme les fontaines à eau, les postes de brume rafraîchissante et autres services semblables.
- Installez des barrières physiques pour séparer les employés des visiteurs dans les lieux où il est possible et approprié de le faire. Ces barrières doivent être de la bonne taille et bien positionnées pour empêcher la propagation des gouttelettes respiratoires d'une personne à l'autre. Elles doivent être nettoyées et désinfectées au moins une fois par jour.
- Rénovations et améliorations des installations à envisager :
  - Installation de portes automatiques activées par le mouvement;
  - Installation de robinets automatiques activés par le mouvement;
  - Toilettes et urinoirs à chasse d'eau automatique;
  - Distributeurs de savon, de serviettes de papier et de désinfectant activés par la main ou le pied;
  - Remplacement des fontaines à eau par des postes de remplissage de bouteilles;
  - Remplacement des surfaces molles par des surfaces dures, plus faciles à désinfecter (c.-à-d. remplacer le tapis par des carreaux pour plancher, les bancs coussinés par des bancs de bois);
  - Systèmes de ventilation - Demandez conseil auprès d'un spécialiste en CVCA sur les façons d'augmenter le renouvellement d'air (intérieur/extérieur) par heure et les options offertes pour la filtration et la désinfection de l'air. L'installation de lampes germicides à rayonnement ultraviolet dans les systèmes de CVCA ou fixées au plafond en est un exemple.

## Mesures administratives

Ces types de mesures diminuent les risques par l'intermédiaire de politiques, de procédures et de formations. Pour



être pleinement efficaces, ces mesures misent sur la gestion et l'adhésion du personnel. Appliquées correctement, elles peuvent réduire au minimum la transmission de la COVID-19. La COVID-19 peut être transmise par des personnes qui ne présentent aucun symptôme. Au moment de mettre en place des mesures, considérez que chaque personne est possiblement infectée. La mise en œuvre et l'application des politiques visant à prévenir la propagation de la COVID-19 dans les parcs d'attractions sont essentielles à la protection des employés et du public.

## Éloignement physique et changements liés aux disponibilités en personnel

- Créez et appliquez une politique relative à l'éloignement physique pour vos activités. Communiquez ces exigences à tous les employés et à tous les visiteurs.
- Rappelez au personnel et aux visiteurs de réduire au minimum les interactions non essentielles avec les personnes provenant d'autres ménages. Les interactions doivent être de courte durée, tout en gardant la plus grande distance possible (au moins deux mètres).
- Réduisez au minimum les contacts entre les employés qui se présentent au travail et simplifiez le processus le plus possible.
- Ajustez le nombre d'employés par jour pour qu'il y ait le moins de personnes possible dans le lieu de travail (lorsqu'il est sécuritaire de le faire).
- Respectez les limites d'occupation du parc établies par les autorités de santé publique.
- Envisagez de former des groupes d'employés ayant les mêmes quarts de travail et gardez-les isolés les uns des autres le plus possible.
- Continuez la tenue de réunions d'information et sur la sécurité, mais évitez les rassemblements de personnes dans la mesure du possible. Tenez des réunions virtuelles. Si cette option est impossible, réunissez-vous par petits groupes en maintenant un éloignement physique, préférablement à l'extérieur ou dans de grandes pièces bien ventilées.
- Éliminez le plus de situations de contacts fréquents possible, par exemple, en éliminant le partage des outils ou en limitant l'utilisation d'un véhicule d'entreprise à une seule personne.
- Découragez les rassemblements impromptus pendant les temps d'inactivité et assurez vous que les travailleurs se tiennent le plus loin possible les uns des autres (à au moins deux mètres de distance).
- Réduisez au minimum les contacts physiques étroits pour toutes les tâches ou modifiez les pour qu'elles puissent être effectuées par une seule personne (s'il est sécuritaire de le faire). Si c'est impossible, formez tous les employés à [porter correctement un masque non médical](#) lorsqu'ils travaillent à moins de deux mètres les uns des autres et à garder les interactions les plus brèves possible.
- Réduisez la capacité des manèges, laissez des rangées et des sièges vides entre les personnes de ménages différents dans les manèges et les attractions, conformément à la politique relative à l'éloignement physique.
- Prévoyez un moyen pour les employés et les visiteurs de respecter l'éloignement physique pendant l'évacuation du parc en cas d'urgence.
- Préparez des exceptions aux directives relatives à l'éloignement physique, comme dans le cas de toute personne qui vient au secours d'une personne en détresse, qui administre les premiers soins ou qui effectue une réanimation cardiopulmonaire.
- Envisagez de fournir du soutien aux employés qui tombent malades, de les encourager à rester chez eux s'ils se sentent malades, même si les symptômes sont légers.
- Fournissez un service de buanderie pour les uniformes de travail ou exigez que les employés portent des uniformes ou des vêtements fraîchement lavés à chaque quart de travail. Les vêtements doivent être mis dans un sac et lavés après chaque quart de travail.

## Port du masque

[Bien porter son masque](#) réduit le nombre de virus libérés dans le milieu environnant par les personnes infectées. L'adoption de politiques relatives à l'éloignement physique (garder la plus grande distance possible) et au port du masque constitue un moyen efficace de réduire au minimum la propagation de la COVID-19.

- Adoptez une politique relative au port du masque. Communiquez ces exigences à tous les employés et à tous les visiteurs.
- Cette politique doit indiquer le type de masque, de même qu'à quel moment et à quel endroit il faut le porter.
- Exigez que les masques soient bien conçus, bien ajustés et correctement portés.

## Formation des employés



- Offrez à vos employés de la formation spécifique concernant la COVID-19 qui comprend au moins les éléments suivants :
  - [Les symptômes de la COVID-19](#) et ce qu'il faut faire en cas d'apparition de symptômes
  - Comment prévenir la propagation de la COVID-19
  - Comment se protéger soi-même
  - Des façons de rester informé (en consultant des sources fiables)
  - Les bonnes pratiques en matière d'hygiène respiratoire et d'hygiène des mains
  - Les modifications apportées aux politiques et aux procédures en raison de constatations relatives au plan de sécurité
  - les avantages du vaccin contre la COVID-19
- Enseignez aux employés à éviter les contacts physiques superflus, tels que les accolades, les poignées de main et les tapes dans la main, de même que les rassemblements après le travail.
- Exigez que les employés nettoient et désinfectent les commandes des machines, les écrans, les outils, les radios, les appareils personnels (p. ex., cellulaires) au début de chaque quart de travail ou lorsqu'ils remplacent quelqu'un à une station de travail.
- Découragez le partage d'objets personnels comme les cellulaires ou les briquets.
- Formez les employés à se laver les mains et à les désinfecter après avoir touché des objets partagés (p. ex., listes de vérification, planchettes à pince, menus, stylos, tablettes, plateaux, chariots).

## Dépistage et suivi des contacts

- Soumettez toute personne qui se présente au parc à un questionnaire de dépistage sanitaire. Les questions doivent porter sur la présence ou non de symptômes, le retour d'un voyage récent (exception faite du déplacement essentiel pour le travail) et une exposition possible à la COVID-19 (des modèles sont disponibles auprès de votre autorité locale de santé publique ou des [organismes de SST](#)). Envisagez que les employés puissent soumettre les résultats du questionnaire de dépistage au moyen d'un portail en ligne de l'entreprise.
- Les employés dont les réponses au questionnaire de dépistage sont satisfaisantes doivent être autorisés à travailler. Ceux qui échouent à l'une ou l'autre des questions doivent communiquer avec leur superviseur. Ce dernier doit leur recommander de rester chez eux et de surveiller leur état de santé ou leurs symptômes. Il leur suggère également de communiquer avec leur fournisseur de soins de santé ou leur autorité locale de santé publique s'il y a apparition ou aggravation de symptômes.
- L'accès au parc doit être autorisé aux visiteurs qui répondent de manière satisfaisante au questionnaire de dépistage sanitaire et refusé à ceux qui échouent à l'une ou l'autre des questions.
- Tenez un registre de tous les employés et visiteurs qui accèdent au parc. Ce registre est particulièrement important pour toute activité assise (p. ex., spectacle sur scène, restaurants) qui nécessite de passer plus de temps à un même endroit. Ce registre permettra d'informer plus facilement les personnes concernées par des expositions possibles à la COVID-19. Si l'autorité locale de santé publique le demande, lui fournir ces renseignements pour les aider dans leurs efforts de recherche des contacts. Assurez-vous que les renseignements personnels sont protégés et qu'ils sont conservés de façon sûre et sécuritaire. Les coordonnées doivent être détruites de manière adéquate, conformément aux lois locales sur la protection des renseignements personnels.

## Communication

- La direction du parc doit se tenir au courant des directives et respecter les ordonnances des autorités ou des organismes de réglementation locaux de santé publique.
- Expliquez clairement aux employés et aux visiteurs les nouvelles pratiques et politiques qui auront une incidence sur leur expérience. Communiquez ces changements aux séances de formation, aux entrées du parc, sur les sites Web, par courriel et pendant le processus d'achat des billets.
- Installez des affiches d'information dans les zones très achalandées (pour informer les personnes et leur rappeler constamment les bons comportements comme l'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire, l'autodépistage et les mesures de sécurité actuelles liées à la COVID-19).
- Les communications doivent être rédigées en utilisant des termes faciles à comprendre, dans les langues officielles et locales.



- Utilisez des illustrations et des pictogrammes pour renseigner les visiteurs de façon claire sur les actions souhaitées et non souhaitées.

## Plan d'intervention pour répondre à la COVID-19

- Lorsqu'une personne déclare qu'elle a des symptômes de la COVID-19, demandez-lui de porter immédiatement un masque médical (s'il n'y en a pas de disponible, elle doit porter un masque non médical bien conçu et bien ajusté).
- Isolez immédiatement la personne symptomatique des autres dans une zone ou une pièce désignée.
  - Une fois que la personne a quitté le parc, nettoyez et désinfectez toutes les surfaces et tous les objets que la personne symptomatique peut avoir touchés ou dont elle peut s'être approchée.
- Suggérez à la personne symptomatique de s'isoler à la maison le plus rapidement possible, d'obtenir des soins médicaux au besoin et de suivre les directives de l'autorité locale de santé publique (renseignements disponibles sur son site Web).
- Demandez à la personne symptomatique d'éviter d'utiliser le transport en commun, le taxi et le covoiturage, si possible.
- Si un employé ou un visiteur vous dit avoir obtenu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19, rapportez-le à l'autorité locale de santé publique et collaborez à tout effort de recherche des contacts. On exigera peut-être également que vous en informiez les employés qui ont pu avoir été exposés, à moins qu'il incombe à l'autorité de santé publique de le faire. Conseillez à tous les employés à risque de surveiller attentivement leur état de santé.
- Si l'on soupçonne que l'infection a été contractée dans le milieu de travail, obtenez-en la confirmation auprès des organismes chargés de la [SST \(santé et sécurité au travail\)](#) et de l'[indemnisation des travailleurs](#) de votre province ou territoire si cette maladie doit être signalée. Remplissez un rapport d'incident et commencez une enquête.

## Directives spécifiques pour les parcs d'attractions et thématiques

- Envisagez de demander aux visiteurs et aux employés d'utiliser une application de l'entreprise pour permettre de fournir des renseignements les plus récents, de déterminer les contacts étroits et de fournir les temps d'attente aux manèges (pour diminuer les attroupements).
- Les vestiaires du parc doivent être surveillés pour s'assurer que les politiques relatives à l'éloignement physique et au port du masque sont respectées.
- Essayez d'exploiter le parc sans argent liquide, en acceptant les options de paiement par carte de crédit et de débit, carte-cadeau et téléphone intelligent.
- Annulez les spectacles sur scène (p. ex., musique, acrobates, cascadeurs, animaux). Si votre province ou territoire autorise la présentation de ces spectacles, établissez des limites sécuritaires d'occupation de sièges, demandez aux visiteurs de demeurer assis et assurez la gestion des déplacements pour maintenir l'éloignement physique.
- Mettez en place un système de billets à heure déterminée et attribuez des heures d'entrée au parc pour éliminer la congestion aux entrées du parc.
- Consultez les fiches-conseils sur les [restaurants](#) et les [repas en plein air](#) pour obtenir des directives sur les repas. Enlevez des tables pour permettre une distance de deux mètres entre les tablées.
- Instaurez une politique d'annulation qui permet aux visiteurs qui ont des symptômes de la COVID-19 de fixer une autre date sans pénalité financière.
- Diffusez par le système de haut-parleurs du parc des communiqués d'intérêt public qui font la promotion de comportements sécuritaires.
- Encouragez les réservations et les paiements à l'avance pour le stationnement et d'autres services. Ces mesures éliminent un point de contact entre le visiteur et les employés.
- Diminuez le nombre de personnes autorisées dans les zones intérieures du parc et prévoyez du temps pour assurer une ventilation des lieux entre les groupes.
- Éliminez des points de contact à tous les kiosques de nourriture, les espaces de restauration et les restaurants, comme les condiments et les serviettes de table. Les options de libre-service de nourriture et de boissons



doivent être suspendues jusqu'à ce que le taux de transmission communautaire redevienne sécuritaire.

- Suspendez la location d'équipement (p. ex., poussettes) à moins qu'il soit possible d'en assurer une désinfection efficace entre chaque utilisateur.

## Directives spécifiques pour les parcs aquatiques

- Il n'a pas été démontré que le coronavirus peut se transmettre par l'eau traitée des piscines; toutefois, les personnes peuvent toujours disséminer le virus dans l'air ambiant. Rappelez aux visiteurs que les interactions étroites et prolongées avec des personnes provenant d'autres ménages sont une activité à risque élevé.
- Gardez un taux d'occupation des vestiaires qui permet un éloignement physique d'au moins deux mètres.
- Suspendez la location d'équipement aquatique (p. ex., vestes de flottaison, chambres à air ou canots pneumatiques) à moins qu'il soit possible d'en assurer une désinfection efficace entre chaque utilisateur.
- Adaptez la politique relative au port du masque dans les parcs aquatiques. Les masques ne sont pas efficaces lorsqu'ils sont mouillés et ne devraient pas être portés lorsque le visiteur est activement dans l'eau.
- Assurez-vous que les groupes sont isolés les uns des autres.

## Nettoyage et désinfection

Suivez les directives générales en matière de nettoyage qui se trouvent [ici](#).

- Les opérateurs doivent se concentrer sur les attractions, les poignées, les rampes, les écrans tactiles, l'équipement de location et les salles de bain.
- Les objets et les surfaces à risque élevé de transmission doivent être désinfectés plusieurs fois par jour.
- Assurez-vous que les toilettes sont nettoyées fréquemment, qu'elles ont l'eau courante ou autre et qu'elles sont pourvues de savon, de serviettes de papier et d'une poubelle sans contact doublée d'un sac de plastique.
- Envisagez d'appliquer des produits antimicrobiens à longue durée d'action sur les surfaces fréquemment touchées.

## Ressources

[Élaboration de votre plan de sécurité lié à la COVID-19, Ontario](#)

[Plan de sécurité lié à la COVID-19, WorkSafeBC](#)

[Outil de dépistage de la COVID-19, CCHST](#)

**Si vous êtes en crise ou si vous connaissez quelqu'un en crise, communiquez avec votre centre hospitalier local, composez le 911 immédiatement ou communiquez avec un [centre d'appels d'urgence de votre région](#).**



Il est important de prévoir des ressources et des mesures de soutien en santé mentale pour tous les travailleurs, y compris l'accès à un programme d'aide aux employés, le cas échéant.

Pour en savoir plus sur la COVID-19, consultez le site de l' [Agence de la santé publique du Canada](#).

Il convient de noter que la présente fiche de conseils n'aborde que certains changements pouvant être faits par les organisations au cours d'une pandémie. Adaptez la présente liste en ajoutant vos propres pratiques et politiques exemplaires pour répondre aux besoins particuliers de votre organisation.

**Avis de non-responsabilité :** Comme les renseignements sur la santé et la sécurité au travail sont appelés à changer rapidement, il est recommandé de consulter les autorités locales de santé publique pour obtenir des directives régionales précises. Ces renseignements ne remplacent pas les avis médicaux ou les obligations prévues par la loi en matière de santé et de sécurité. Bien que tous les efforts soient faits pour assurer que les renseignements sont exacts, complets et à jour, le CCHST n'offre aucune garantie et ne s'engage aucunement à cet effet. Le CCHST ne saurait être tenu responsable de toute perte, réclamation ou revendication pouvant résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation



de ces renseignements ou des conséquences de leur utilisation.